



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Convention de
partenariat
2025/2026 avec le
lycée Léo Ferré de
Gourdon**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

8 juillet 2025

DATE D'AFFICHAGE

8 juillet 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 12

Votants : 22

Voix : 40

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la communauté de communes de Lalbenque - Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la commune de Saint-Géry/Vers
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme N. MASBOU, représentante de la communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. A. ORTALO MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. F. DECREMPS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

1- Contexte

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical, que dans le cadre de sa mission de valorisation des ressources du territoire et de développement des filières locales, le Parc-Géoparc des Causses du Quercy a initié, depuis 2023, une collaboration avec le lycée Léo Ferré de Gourdon et plus particulièrement, la filière Métiers de la mode.

Ce partenariat a permis de faire découvrir la laine et le chanvre aux élèves de la section. Les étudiants ont pu découvrir les ressources, leurs usages et les filières locales grâce à l'intervention d'un chargé de mission du Parc-Géoparc et de professionnels partenaires. Les élèves ont ainsi pu réaliser des créations textiles à partir de laine et de chanvre, respectivement en 2023/24 et 2024/25.

2- Objectif du partenariat

Afin de consolider et d'amplifier cette collaboration, le Parc-Géoparc et le lycée souhaitent établir une convention de partenariat qui s'étendra aux trois filières professionnelles. Le partenariat concernera les filières : Métiers de la mode, ASSP (accompagnement et soins à la personne) et Commerce. Ce partenariat a pour objectif d'apporter aux élèves et futurs professionnels :

- une connaissance du patrimoine et du territoire du Parc-Géoparc ;
- une sensibilisation aux enjeux de développement durable en lien avec leurs domaines professionnels ;
- des rencontres avec des personnes et des lieux de ressources afin de construire leur parcours et de renforcer leurs compétences.

Les classes concernées par la convention 2025/2026 sont la terminale « Métiers de la mode », la première « ASSP » et la seconde « CAP équipier polyvalent ».

Une restitution d'une demi-journée sera organisée à la Maison du Parc-Géoparc au printemps 2026 par les élèves des différentes sections.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide la convention de partenariat avec le lycée Léo Ferré de Gourdon ci-jointe et autorise la Présidente à la signer.

**La Présidente
Catherine MARLAS**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Année scolaire 2025/2026

Académie de Toulouse

ENTRE L'ETABLISSEMENT	ET LE SYNDICAT MIXTE
 21 avenue Léo FERRÉ 46300 GOURDON 05.65.41.15.11  Lycée polyvalent Léo Ferré  Académie Toulouse	Parc naturel régional des Causses du Quercy BP 10 – Les Canavals – Labastide-Murat 46240 Cœur-de-Causse  Parc naturel régional des Causses du Quercy  unesco Géoparc mondial
Représenté par : Fabienne CAJAN - Proviseure	Représentée par : Catherine MARLAS - Présidente

PRÉAMBULE

Le développement des relations entre l'école et le monde professionnel est un enjeu fort inscrit dans les missions du service public de l'éducation, avec un double objectif :

- aider et accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation, en leur permettant de connaître le monde économique et les différents métiers qui s'offrent à eux ;
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Considérant d'une part,

- que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses (PNR) du Quercy est un établissement public dont les domaines sont en adéquation avec les formations proposées par le lycée Léo FERRE ;
- que le PNR des Causses du Quercy souhaite participer à l'action éducative du lycée Léo FERRE en rapprochant le système éducatif des réalités économiques industrielles et/ou tertiaires.

Considérant d'autre part,

- que le lycée polyvalent Léo FERRÉ souhaite développer son réseau de partenaires dans les filières de sa carte des formations et en particulier la filière.

Les parties décident donc de formaliser un programme de coopération au travers de la conclusion de la présente convention.

Ceci étant exposé, les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objectif de préciser les termes d'un partenariat actif entre les deux partenaires.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS PAR LES PARTIES

De la part du lycée	De la part du Parc naturel régional des Causses du Quercy
1- Accueillir au sein du lycée des personnels du PNR pour échanger avec les élèves.	1- Accueillir dans la structure des professeurs et élèves des différents domaines professionnels afin d'effectuer des périodes de découverte sur des thèmes spécifiques.
2- Accueillir des représentants et représentantes du PNR dans le cadre de conférences ou de séquences pédagogiques auprès des élèves.	2- Permettre la participation d'agents du Parc ou de professionnel(le)s partenaires en tant que professeur(e)s associés afin qu'ils interviennent auprès des élèves ou étudiants dans le cadre de leur champ professionnel.
3- Afficher le partenariat sur les salons d'orientation et le site de la cité scolaire.	3- Afficher le partenariat sur le site du PNR et à la Maison du Parc-Géoparc.

ARTICLE 3 - DISPOSITIF DE SUIVI

La mise en œuvre, le suivi opérationnel et l'animation de la convention seront confiés à un comité de suivi qui se réunira une fois par an en mai/juin. La période pourra être réajustée en concertation des deux parties. Ce comité de suivi est composé de :

Pour le lycée :

- de la cheffe d'établissement ou de son adjoint,
- de la responsable Bureau Des Entreprises.

Pour le PNR :

- Nils BRUNET, Directeur du PNR des Causses du Quercy ou son représentant.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention prend effet à la date de la signature par toutes les parties.

Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des Parties sous forme d'avenant.

ARTICLE 6- RÉSILIATION

Chacune des parties pourra résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de quatre mois.

Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

ARTICLE 7 – DIFFÉRENDS ET LITIGES

Le droit applicable est le droit français.

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Si néanmoins le désaccord persistait, le litige relèverait alors du tribunal administratif de la ville dans laquelle siège l'établissement.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ

L'ensemble des informations recueillies par les élèves et les enseignants dans l'entreprise a un caractère confidentiel.

Les stagiaires et les enseignants sont tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence sur le site.

L'établissement s'oblige à en avertir les personnels, les élèves et les étudiants.

Établie à Gourdon en trois exemplaires originaux, le ... 2025

La proviseure du Lycée Léo Ferré

Fabienne CAJAN

**La Présidente du Parc naturel régional
des Causses du Quercy,**

Catherine MARLAS

Annexe 2 : Plan de partenariat prévisionnel

Objectifs pour les élèves :

- mieux connaître le territoire du Parc-Géoparc et son patrimoine ;
- sensibiliser au développement durable en lien avec son domaine professionnel ;
- rencontrer des personnes/des lieux ressources - échanger avec des professionnel-le-s pour construire son parcours et renforcer ses compétences.

Classes concernées : Terminale Métiers de la mode, Première Accompagnement Soins Services à la personne, Seconde année CAP équipier Polyvalent.

Restitution prévue : une demi-journée organisée à la Maison du Parc-Géoparc en avril ou en mai 2026 avec les animations pour enfants, la présentation de la mini entreprise et le défilé de mode.

FILIERE	Lien programme	Parc naturel régional	Autres	Objectif	Intervenants/partenaires	Temporalité	Restitution prévue en avril ou en mai
Métiers de la mode	Cadre du Chef d'œuvre Biennale d'art de Gourdon	Présentation du Parc et de ses missions en fonction du domaine professionnel des élèves	Prévoir une rencontre avec des acteurs territoriaux, par exemple Virgocoop + Moutons Givrés	- sensibiliser à l'éco fashion - découverte des filières locales	- Rencontre et visite d'entreprises du territoire du Parc-Géoparc - Intervention chargé.e de mission du Parc-Géoparc sur les filières et l'artisanat	Avant avril 2026 A définir	Exposition Planches tendances sur le thème du végétal Nuancier teintures végétales Défilé de mode : tuniques chanvres + créations végétales

ASSP	Animation jeunes enfants		Rencontre avec la chargée de mission éducation du Parc-Géoparc	Création d'une animation pour les maternelles autour de la nature (école maternelle de Labastide)	- Intervention de Coups de Pousses au Jardin sur la construction d'animation nature pour les tout-petits ou le public aux besoins particuliers - Intervention chargée de mission éducation : présentation des actions du Parc-Géoparc pour les scolaires	Intervention en octobre 2025 (1 journée) A définir	Animation par les élèves de petits ateliers pour sensibiliser les plus jeunes à la nature (école Labastide Murat)
Commerce	Mini entreprise		Rencontres avec des entreprises locales	- sensibiliser aux produits bio sourcés - économie circulaire	- Intervention chargé.e de mission développement et transitions territoriales du Parc-Géoparc sur l'économie circulaire - Rencontre et visite d'entreprises du territoire du Parc-Géoparc	A définir	Présentation de leur mini entreprise et du prototype (sous réserve)